Fédélor
La fédération étudiante de Lorraine

RÈGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT FÉDÉ'CHEF

PRÉAMBULE

Fédé'chef est un événement **organisé par Fédélor**, la fédération étudiante de Lorraine. Fédélor est une association loi 1091, sise en 14 Rue du Cheval Blanc à NANCY (54000) (FRANCE) et dont les statuts sont déposés en Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'événement Fédé'chef prend la forme d'un **concours culinaire** mettant en concurrence des participants **régulièrement inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur sis en Lorraine**, ou **membres du réseau de la FAGE.**

La participation à l'événement Fédé'chef **est individuelle** et **gratuite**. Bien que **compatible avec les mesures sanitaires en vigueur**, son annulation ne saurait être préjudiciable en cas d'évolution rendant impossible sa tenue ou son déroulement correct.

L'événement Fédé'chef s'articule autour de **quatre épreuves** (pré-sélections, quart de finale, demi-finale, finale) **, aux règles particulières**, organisées **entre le 08 avril 2021 et le 31 mai 2021**.

À l'issue de chaque épreuve, Fédélor élabore un classement permettant **de faire accéder les premiers de celui-ci à l'épreuve suivante**, à savoir :

- quart de finale : 8 participants ;
- demi-finale : 4 participants ;
- finale : 2 participants.

Les dates et règles de chacune des épreuves, et plus globalement les communications relatives à l'organisation de l'événement Fédé'chef seront **publiées par Fédélor sur le site web** chef.fedelor.org, sans préavis particulier.

Au profit du bon déroulement de l'événement, **les participants s'engagent à respecter les dates butoir communiquées par Fédélor**.

Les **lots des gagnants sont les suivants**, et leurs seront **remis par voie postale**. Ils peuvent être remplacés par des lots équivalents, sans préjudice particulier.

- Cent (100) euros pour le gagnant, ainsi qu'un pack de six (6) couteaux professionnels NOGENT ;
- Dix (10) packs de trois couteaux professionnels NOGENT pour les dix (10) premiers, à l'exception du gagnant du concours ;
- Éventuellement de livres de recettes pour les premiers ainsi qu'aux participants suivants jusqu'à épuisement des stocks.

ARTICLE 2 - JURY

Fédélor est **souveraine dans l'élaboration des classements des participants**. Elle prend notamment en compte l'originalité des recettes, la présentation, la réalisation des supports fournis. Elle se fait néanmoins assister, dans la mesure du possible :

- D'un représentant du restaurant *Little Italy Tony* ;
- D'un représentant du restaurant *French Croc* ;
- D'un représentant de la coutellerie *Nogent* ;
- D'un représentant d'*Epi Saveurs* ;
- D'un représentant de l'Université de Lorraine.

ARTICLE 3 - DROIT À L'IMAGE

La participation à l'événement Fédé'chef **autorise Fédélor à fixer, reproduire et communiquer gracieusement au public** les **photographies et vidéographies** prises dans le cadre des quarts de finale, demies-finales et finales sous toutes formes et tous supports, dans le monde entier et sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

La participation à l'événement Fédé'chef implique l'affirmation de la part du participant que celui-ci n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

ARTICLE 4 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, les participants bénéficient d'un **droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données personnelles** les concernant, ainsi qu'un **droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel** les concernant.

Ils peuvent exercer ces droits auprès de Fédélor :
- par courriel à l'adresse électronique : contact@fedelor.org
- par courrier à l'adresse : Fédélor, 14 Rue du Cheval Blanc, 54000 NANCY

ARTICLE 5 - ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

La participation à l'événement Fédé'chef implique l'affirmation de la part du participant que celui-ci est **bénéficiaire d'un contrat d'assurance en Responsabilité Civile**.

ARTICLE 6 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT

Le non-respect du règlement de l'événement Fédé'chef, et plus globalement le non-respect des consignes de Fédélor entraîne l'**annulation immédiate et non préjudiciable de l'inscription du participant**.